

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE DE MENUISIER EN SIÈGES

Arrêté du 1^{er} juillet 1955

(Technique 4^e Bureau)

Vu L. 25-7-1919 mod. par L. 18-8-1941 ; A. 21-10-1953

*Après avis de la Commission nationale professionnelle
consultative du Bois et de ses dérivés*

Objet : Création sur le plan national d'un certificat d'aptitude professionnelle de menuisier en sièges.

Article premier.- Est créé sur le plan national un certificat d'aptitude professionnelle de menuisier en sièges.

Art. 2.- L'examen conduisant à la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle mentionné à l'article 1er est organisé conformément aux dispositions de l'arrêté du 21 octobre 1953 susvisé.

Il comprend des épreuves pratiques éliminatoires, des épreuves écrites et des épreuves orales dont la nature, la durée, les coefficients et les programmes sont déterminés par les règlements annexés au présent arrêté qui seront publiés au Bulletin officiel de l'Éducation Nationale.

Art. 3. - Peuvent prendre part à l'examen :

a) les candidats qui ont suivi les cours professionnels pendant trois ans au moins ;

Toutefois, les candidats âgés de 17 ans pourront être admis à se présenter même s'ils ne peuvent justifier avoir suivi pendant trois ans les cours professionnels.

b) les jeunes gens et les jeunes filles qui ont terminé leurs études dans une école d'Enseignement technique, publique ou privée légalement ouverte.

Art. 4.- Le dossier de chaque candidat doit comporter :

1°) une demande d'inscription sur papier libre établie par le candidat ;

2°) un bulletin de naissance ou toute autre pièce faisant connaître de manière certaine l'état-civil et l'âge du candidat ;

3°) un certificat délivré par le directeur de l'établissement ou des cours fréquentés par le candidat et attestant le temps de scolarité.

Art. 5.- Le Directeur général de l'Enseignement technique et les Préfets sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui abroge tous arrêtés antérieurs relatifs aux examens de même nature éventuellement créés sur le plan départemental et qui entrera en application à compter de la session de 1956.

ANNEXE - I

Règlement d'examen

Épreuves	Coef.	Note élim. Inf. à../20	Durée
Travaux pratiques	10	12	de 16 à 24 h
Épreuves écrites			
-Rédaction simple sur un sujet intéressant la profession. Il est tenu compte de l'orthographe et de la présentation	1	5	1 h 30
- Calcul	2	5	1 h 30
- Dessin et technologie de construction	3	5	de 4 à 6 h
Épreuves écrites ou orales			
-Technologie :			
- générale	1	} 5	1 h 30 (écrit)
- de spécialité	1		ou 10 min (oral)
- Étude des styles et des techniques dans l'ameublement	1	5	1 h
- Hygiène, législation du travail et de la sécurité sociale et prévention des accidents	1	5	½ h (écrit) ou 10 min (oral)

ANNEXE - II

Programme

A. ÉPREUVES PRATIQUES

Travaux manuels

Les travaux retenus pour l'épreuve pratique seront choisis parmi des modèles classiques ou modernes en fonction de leur difficulté et du temps accordé pour l'exécution.

Les bois à œuvrer seront préparés mécaniquement (sciage et corroyage) avant d'être distribués aux candidats.

Toute l'exécution sera faite à la main, 2^{ème} sciage et chantournements compris.

Le sujet retenu devra comprendre :

1°) des assemblages (deux types au minimum) par tenons, mortaises, tourillons (emplacement à déterminer par le candidat) ;

2°) du sciage de débilardement et de chantournement ;

3°) du réglage de parties cintrées en plan et en élévation avec ajustage à main levée ;

4°) à titre facultatif, une application de placage au marteau ou à la cale sur des parties cintrées.

B. ÉPREUVES ÉCRITES

1. Français

Courte rédaction : lettre usuelle ou rapport sur un sujet du métier ou compte rendu d'un événement de la vie ouvrière. Il sera tenu compte de l'orthographe.

2. Calcul

Le programme de mathématiques est celui des certificats d'aptitude professionnelle de la Mécanique. Il sera complété par les notions nécessaires au métier. On évitera avec soin les démonstrations abstraites pour chercher, en application des théorèmes usuels, la solution de problèmes intéressant le métier.

a) Notions d'arithmétique

Numération. Opérations. P.G.C.D. P.P.C.M. Fractions. Rapports. Proportions. Puissances. Racines. Système métrique.

b) Notions de géométrie

Définition. Ligne droite. Angles. Mesures. Circonférences. Arcs. Constructions. Raccordements. Triangles. Théorème de Pythagore. (Applications usuelles). Quadrilatères. Polygones (construction).

Aire des figures précédentes.

Solides géométriques. Volumes. (Application au cubage des bois).

c) Notions de trigonométrie

Définition des lignes trigonométriques. Sinus. Cosinus. Tangentes. Lignes trigonométriques des angles de 30°, 60°, 45°. Relations entre les lignes trigonométriques. Calcul d'angles de coupes.

3. Dessin et technologie de construction

À partir d'un dessin à l'échelle de 1/10^e (vue de face, plan, profil), tracé du dessin d'exécution à grandeur réelle d'un siège ou d'une partie de siège comportant l'étude de courbes et de leurs développements et préparant l'établissement des calibres de débit et de chantournement.

C. ÉPREUVES ÉCRITES OU ORALES

I. TECHNOLOGIE

a) Technologie générale

1. L'arbre et la forêt (notions sommaires)

Les forêts et leur répartition géographique, les essences productives de bois et leur répartition géographique (résineux, feuillus).

L'aspect de l'arbre sur pied : la tige, les feuilles, la racine.

Traitement des forêts : taillis simple, taillis sous futaie, futaie régulière et futaie jardinée.

2. Le bois matériau

Étude de la tige en section transversale : mœlle, bois, cœur et aubier, rayons, écorce.

Variations de structure et d'aspect des bois : le grain, structure des couches annuelles (bois homogène, hétérogène), texture faible, forte.

Défauts des bois débités.

Altération des bois débités.

Propriétés physiques des bois débités : couleur, odeur, humidité, rétractibilité, densité.

Conservation et protection des bois mis en œuvre en contact avec l'air, le feu.

Notions sur le tranchage et le déroulage des bois ; sciage des placages.

Matériaux dérivés du bois : les bois contreplaqués, les panneaux de fibres.

Les principaux bols du monde (propriétés techniques).

3. Débit - Cubage :

Bois d'œuvre : bois de sciage (types de débits), classement dimensionnel et d'aspect des bois. Importance de la normalisation.

Cubage des bois débités.

4. Séchage des bois :

Séchage naturel.

Notions très sommaires sur le séchage artificiel.

Stockage et utilisation des bois après séchage.

5. Métrologie :

Mesure des dimensions des pièces.

Contrôle des surfaces planes.

Contrôle du parallélisme de deux surfaces planes.

Contrôle et mesure des angles.

6. Outillage - Étude fonctionnelle :

Étude expérimentale de l'action d'un outil sur les tissus des bois : efforts exercés, formes et angles caractéristiques. Classification des outils d'après leurs modes d'action.

Applications : Justification de la forme à donner aux outils de sciage, rabotage, entaillage, profilage, perçage.

Outils de traçage.

Outils de maintien, de serrage, de frappe et d'extraction.

7. Techniques d'assemblages des pièces par collage

8. Étude fonctionnelle des machines à bois

(notions sommaires)

Scies d'atelier à table, dégauchisseuses, raboteuses, mortaiseuses, tenonneuses, machines à bouveter, machines à faire les queues, toupies, ponceuses, machines d'entretien - dispositifs de sécurité.

9. Organisation du travail

(notions sommaires)

Circuit de façonnage, aires de stockage - manutention.

Le milieu du travail, influence de la couleur des machines, des protecteurs, des murs, des diverses canalisations.

Le confort de l'atelier, éclairage, climatisation, aération, vibrations.

Aspiration des copeaux et poussières : filtres, cyclones.

10. Notions sur les techniques de cintrage des bois

b) Technologie de spécialité

1. Opérations fondamentales du travail à la main et aux machines-outils

Lecture d'un dessin à l'échelle, d'un tracé grandeur d'exécution.

Relevé des dimensions des pièces (feuille de débit).

Tracé et confection de calibres.

Choix judicieux de la matière première : importance de son état de siccité, de l'aubier, des défauts.

Tracé des pièces sur les plateaux.

Débuts des plateaux.

Débuts spéciaux pour sciage à la pente et sciage relevé.

Corroyage des surfaces : - planes, petites et grandes

- cintrées longitudinalement et transversalement.

- gauches.

Contrôle d'un corroyage. Qualités exigées.

Signes d'établissement : Importance et répercussions pour l'aspect et la durabilité des constructions.

Débuts et exécution à l'unité ou en petite série d'après un dessin grandeur d'exécution :

- de pièces perpendiculaires ou obliques entre elles sans entailles, avec entailles, tourillons, à tenon et mortaise, clés et dérivés à queues diverses ;

- de pièces bout à bout avec entures diverses ;

- de pièces parallèles constituant une surface plane, cintrée, de pièces à plat-joint, bouvetées, embrevées ;

- de panneaux, de bâtis, constituant un dièdre ou un trièdre, avec ou sans pièces interposées.

Exécution de coupes d'onglet et de fausses coupes avec ou sans outil servant de guide.

Finition et collage.

2. Affûtage de la partie tranchante et entretien des outils à la main :

Scies, rabots, ciseaux, gouges, bédanes, racloirs, raclettes et wastringue, etc ...

3. Utilisation des machines-outils (notions sommaires)

Sciage d'atelier :

- à la scie à ruban à table, débitage de pièces en série de même longueur, d'équerre et de pentes diverses ;

- sciage au champignon ;

- dégauchissage : dressage de surfaces planes d'équerre ou non ;

- rabotage : obtention de pièces constituées de faces parallèles entre elles ou non ;

- mortaisage à l'aide de mèches, chaînes coupantes, couteaux vibrants, exécution de mortaises d'équerre ou obliques, d'entailles. Opérations de perpage ;

- tenonnage de pièces d'équerre ou obliques ;

- dressage des bois de bout, d'équerre, obliques ;

- toupillage à la table et au champignon ;
- ponçage ;
- affûtage et entretien des machines-outils.

4. Opérations de finition : replanissage - raclage, ponçage :

Emplois des teintures, encaustiques, vernis.

5. Le ferrage :

Parties mobiles ou démontables.

II. ÉTUDE DES STYLES ET DES TECHNIQUES DANS L'AMEUBLEMENT

Généralités et particularités des styles français du mobilier et de son cadre.

Évolution des formes et du décor dans le mobilier français.

Évolution de la technique et emploi des matériaux.

Évolution de la profession.

Cette étude s'étendra de l'époque gothique à l'époque contemporaine incluse.

III. LÉGISLATION, HYGIÈNE, PRÉVENTION DES ACCIDENTS

Législation :

Le métier. Associations professionnelles, patronales et ouvrières. La formation professionnelle. Contrat d'apprentissage. Convention du travail, contrat de travail et contrats collectifs. Sécurité sociale. Accidents du travail. Allocations familiales. Protection de la famille, aide, conciliation. Arbitrage. Conseil des Prud'hommes.

Hygiène :

a) Hygiène de la personne, de la peau, des voies respiratoires, de l'appareil digestif, du système nerveux.

L'eau, l'air, les aliments.

b) Hygiène de la maison et de l'atelier.

c) L'alcoolisme, la tuberculose, les maladies vénériennes.

d) Les maladies contagieuses, vaccination.

Prévention des accidents.

a) Causes des accidents du travail :

- Causes originelles : physiologiques
- psychologiques
- techniques
- saisonniers.

b) Conséquences de l'accident du travail :

- pour l'ouvrier

- pour l'employeur
- pour la collectivité.

c) Moyens d'éviter les accidents :

- remèdes aux causes originelles
- remèdes aux causes immédiates
- surveillance des ateliers et des chantiers.

d) L'esprit de sécurité :

- connaissance du danger
- connaissance et application de la prévention.